



ANCIENNE ROUTE DE LYON

## PROJETS DE VOIRIE STRUCTURANTS

Accès ouest et mise à double sens de la rue des Sardes

**BILAN DE CONCERTATION**  
Saint-Julien-en-Genevois

du 24 septembre  
au 24 novembre 2011

## SOMMAIRE

### La concertation organisée pour le projet

Quel projet pour l'amélioration de la desserte des quartiers ouest de la ville?  
La procédure de concertation : ses objectifs et sa mise en œuvre  
Le déroulement de la concertation en chiffres

page 3

### Bilan de la concertation

Rappel du projet soumis à concertation  
L'appréciation générale du projet  
Les questions soulevées par le public sur le registre  
Les questions soulevées par le public durant la concertation

page 5

### Les études

page 12

### Les étapes suivantes

page 12

### Les annexes

page 13

## LA CONCERTATION ORGANISEE POUR LE PROJET

### Quel projet pour l'amélioration de la desserte des quartiers ouest de la ville?

Le projet global de voirie structurante, déterminante pour l'avenir de Saint Julien comprend deux projets distincts :

- Les aménagements de l'accès ouest et d'une jonction avec le centre-ville au niveau de la rue des Sardes, qui constituent un projet routier dont l'objectif fonctionnel porte sur l'amélioration de la desserte des quartiers ouest de la commune et du centre-ville de Saint-Julien-en-Genevois;
- L'aménagement de l'accès sud de la ville qui vise à une amélioration des conditions de circulation et de sécurité des usagers (circulations allégées par l'aménagement de l'accès ouest).

Conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, il a été procédé à une **concertation avec le public** concernant l'aménagement de l'accès ouest et la mise en double sens de la rue des Sardes.

Pour répondre aux enjeux de développement de la Commune, assurer sa place centrale dans le canton et favoriser le lien économique avec la Suisse, la Ville a proposé en 2010 un schéma de circulation.

La création de l'**accès ouest**, l'aménagement d'une jonction au centre-ville au niveau de **la rue des Sardes** fait partie de ces projets prioritaires.

### La procédure de concertation : ses objectifs et sa mise en œuvre

Par une **délibération en date du 16 juin 2011** (annexée au présent document), la ville de Saint Julien en Genevois a décidé le lancement d'une concertation préalable avec le grand public, conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme.

Des communiqués de presse et des annonces légales ont été publiés dans :

- les éditions « le Messager – Genevois » le 06 octobre 2011,
- les éditions du « Dauphiné Libéré » le 28 septembre 2011.

Des panneaux d'informations ont également été affichés dans de nombreux lieux publics . De nombreux dépliants ont également été disposés en mairie .

**L'objectif de cette concertation** était la présentation des variantes d'aménagements répondant à la problématique de la circulation à Saint Julien.

La concertation s'est tenue du 24 septembre au 24 novembre 2011, et a donné lieu à 2 réunions publiques:

- le 11 octobre 2011 à 20h30 au Centre Municipal d'Animation des Tilleuls – 35 route de Thairy
- le 13 octobre 2011 à 18h30 à l'Espace Jules Ferry – 2, avenue de Genève

Une exposition du projet a été faite à l'attention du public du 24 septembre au 24 novembre 2011 à la salle du tribunal de l'Hôtel de Ville. Etaient tenus à la disposition du public :



- des affiches explicitant les éléments du projet objet de la concertation, ainsi que des dépliants explicatifs largement distribués pour informer de la concertation et des réunions publiques,



- un dossier support de concertation, mis en ligne sur le site internet [www.st-julien-en-genevois.fr](http://www.st-julien-en-genevois.fr) avec possibilité de formuler des observations par mail adressé au [services.techniques@st-julien-en-genevois.fr](mailto:services.techniques@st-julien-en-genevois.fr).
- un registre ayant pour objet de recueillir les observations du public sur le projet.

### Le déroulement de la concertation en chiffres

La concertation a donné lieu à 8 observations écrites.

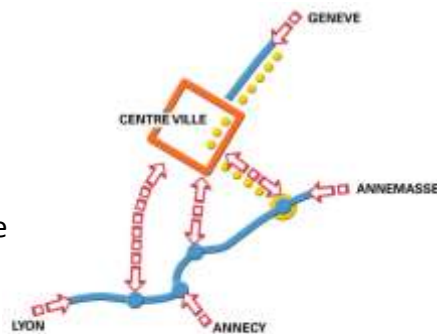
La participation aux réunions est estimée à environ 30 personnes pour la réunion du 11 octobre novembre 2011 au Centre Municipal d'Animation des Tilleuls, à 30 pour la réunion du 08 novembre à l'Espace Jules Ferry.

## BILAN DE LA CONCERTATION

Le bilan de la concertation est un document à travers lequel la commune de Saint Julien en Genevois souhaite :

- Répondre aux questions posées par le public concernant le projet, ses objectifs, sa conception,
- Apporter des précisions sur les suites données au projet, notamment concernant les futures étapes administratives et techniques à venir.

Pour répondre aux enjeux de développement de la commune, assurer sa place centrale au sein du canton et favoriser le lien économique avec la Suisse, la Ville a proposé en **2010** un **schéma de circulation**. L'amélioration de la desserte des quartiers ouest de la commune de Saint-Julien-en-Genevois constitue un axe fort.



La concertation a permis de présenter au public l'état des réflexions entre la ville, la communauté de communes et le département sur l'aménagement de l'accès ouest et la mise en double sens de la rue des Sardes.

Suite aux résultats de l'étude de mobilité menée par Transitec, la ville a conduit des enquêtes de déplacements des usagers afin de préciser les origines / destinations des circulations, et pour répondre aux besoins actuels et futurs de mobilité.

Le résultat des enquêtes a fait apparaître que 75% du flux de circulation dit « trafic d'échange » est composé d'usagers et résidents qui viennent ou circulent à St-Julien par utilité pour ses emplois, ses services, ses équipements publics et ses commerces.

La part de transit est d'environ 25% en moyenne sur la journée, et ne dépasse pas 40% à l'heure de pointe du soir (avenue Louis Armand).

Un péricentrique canalisant le transit ne résoudrait donc pas les problèmes de circulation. Les habitants se déplacent vers le centre-ville et entre les quartiers par les voies principales (rue du Jura, route de Lyon, avenues de Genève et Louis Armand), faute de liaisons suffisantes entre les quartiers.

Ce document servira aussi de base à l'avancement du projet, puisque la ville de Saint Julien en Genevois analysera et pourra retenir tout ou partie des propositions et suggestions qui lui auront été faites.

La démarche de concertation a pour enjeu la participation du public à l'élaboration même du projet de d'aménagement de l'accès ouest et la mise en double sens de la rue des Sardes et la ville entend appliquer ce principe tout au long de l'avancement du projet.

Le bilan sera mis à la disposition du grand public en mairie après validation du conseil municipal pour une durée d'un mois. Il sera également intégré, le cas échéant au dossier d'enquête publique qui sera élaboré ultérieurement.

## Rappel du projet soumis à concertation

Le barreau routier ouest assure le lien entre la RD 1206 (Bellegarde, Lyon) et la route des Vignes. Cet aménagement est associé à l'aménagement d'une jonction avec le centre-ville par la rue de Sardes ou la route de Thairy . Les réflexions ont abouti à retenir 3 variantes de tracé :



La **1ère variante** emprunte le tracé de l'ancienne route de Lyon en franchissant la voie ferrée et l'Aire par de nouveaux ouvrages. On poursuit ensuite par la rue des Sardes, élargie et en double sens, pour rejoindre un nouveau carrefour entre les rues Sardes/Thairy/Pacthod/Mail de Chabloux,



La **2e variante**, après la liaison RD 1206/route des Vignes décrite en variante 1, consiste à accéder au centre-ville par la rue des Sardes en sens unique et de sortir du centre-ville par le nouveau mail de Chabloux et la route de Thairy, à double sens.



La **3e variante** se situe à l'arrière de la zone d'activités le long de la route des Vignes et rejoindra le rond-point de la route de Thairy au niveau de l'Intermarché, en franchissant également la voie SNCF et l'Aire par de nouveaux ouvrages. On accèdera au centre-ville par la route de Thairy et le nouveau mail de Chabloux, à double sens.

Ces variantes ont été présentées au public au travers d'une déclinaison d' « avantages » et « inconvénients » sur la base de critères (itinéraire, linéaire de l'infrastructure, fréquentation, impact sur le paysage, réduction de trafic, sécurité, patrimoine bâti, coût ...). Un résumé est présenté ci-dessous :

| Variante 1  | Variante 2  | Variante 3  |
|---|---|---|
| <p><b>Avantages</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Liaison proche du centre-ville, facilitant l'accès aux équipements et services (hôpital, Mairie, commerces) et les liaisons inter-quartiers</li> <li>▪ Tracé limitant l'altération du paysage Réduction du trafic sur la route des Vignes</li> <li>▪ Voirie relativement courte Rue des Sardes à double sens (à 2 voies - 6 mètres)</li> <li>▪ Trottoirs sécurisés, pente moins abrupte qu'actuellement</li> <li>▪ Restauration de la continuité de la plaine de l'Aire</li> </ul> | <p><b>Avantages</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Liaison proche du centre-ville, facilitant l'accès aux équipements et services (hôpital, Mairie, commerces) et les liaisons inter-quartiers</li> <li>▪ Tracé limitant l'altération du paysage</li> <li>▪ Réduction du trafic sur la route des Vignes Rue des Sardes à sens unique (1 voie - 4 mètres) dans le sens d'accès au centre-ville</li> <li>▪ Trottoirs sécurisés, pente moins abrupte qu'actuellement Restauration de la continuité de la plaine de l'Aire</li> </ul> | <p><b>Avantages</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accessibilité directe aux commerces (route des Vignes et ZA des Vieux Moulins)</li> <li>▪ Meilleur accès au lycée</li> </ul>   |
| <p><b>Inconvénients</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Altération du patrimoine bâti (maison du garde-barrière, etc)</li> </ul>   | <p><b>Inconvénients</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Altération du patrimoine bâti (maison du garde-barrière, etc)</li> <li>▪ Flux plus importants devant le lycée créant un risque accidentogène plus fort</li> <li>▪ Augmente largement la distance pour les véhicules sortant du centre-ville</li> </ul>   | <p><b>Inconvénients</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Altération du patrimoine bâti (maison du garde-barrière, etc)</li> <li>▪ Liaison de l'accès ouest beaucoup plus longue Impact plus important sur le paysage</li> <li>▪ Flux plus importants devant le lycée créant un risque accidentogène plus fort Liaison éloignée du centre-ville (trop péricentrique)</li> <li>▪ Voie de transit potentielle pour l'accès aux frontières</li> <li>▪ Négociations foncières importantes sur la partie sud Moindre accessibilité aux commerces et services du centre-ville</li> </ul> |
| <p><b>Coût</b><br/>Environ 11 millions d'euros HT</p>   | <p><b>Coût</b><br/>Entre 7,5 et 9,5 millions d'euros HT :</p>   | <p><b>Coût</b><br/>Environ 10 millions d'euros HT</p>   |

Cette phase de concertation permet la présentation des variantes dans l'objectif de susciter des commentaires, des critiques et même la proposition d'autres variantes qui pourront être étudiées selon leur pertinence.

## L'appréciation générale du projet

De manière générale, la présentation de ces variantes d'aménagement a été perçue comme une recherche de solution à la problématique de la circulation à Saint-Julien, c'est un point très positif.

Si la plupart des personnes qui sont intervenues ont réagi par rapport aux 3 variantes proposées, un citoyen a demandé l'étude d'une combinaison de 2 de ces variantes et une association de quartier a abordé à plusieurs reprises la question du contournement de Saint-Julien par l'ouest, qu'elle souhaiterait placer comme un projet complémentaire aux variantes soumises à concertation.

Dans l'ensemble, la plupart des personnes qui se sont exprimées lors de la réunion étaient d'accord sur le principe de garder l'accès vers le centre-ville par la rue des Sardes. Le débat s'est davantage tenu au niveau de l'option à prendre pour la sortie depuis le centre-ville.

## Les questions soulevées par le public sur le registre

Le registre de concertation a été mis à disposition aux services techniques de la Mairie aux heures d'accueil du public : du lundi au vendredi : de 9h à 12h, du lundi au vendredi, sauf le mercredi : de 14h à 17h.

Le 24 novembre 2011, quatre observations et une pétition de l'Association des Habitants de la Feuillée et des Acacias ont été relevées. En voici le détail:

*Les documents de concertation ne proposent aucune solution de contournement du centre-ville, ce qui semble pourtant le plus évident pour alléger les problèmes de trafic. Pourquoi?*

*Les communes de Plan-les-Ouates et Lancy ayant récemment donné leur accord pour que la future ligne de tram en direction de Saint-Julien passe par la route de Base, il semble indispensable que soit étudiée la prolongation d'un axe dans la Plaine de l'Aire. Existe-t-il une étude pour le contournement de Saint-Julien par route de Thérans. Si oui, peut-on en avoir connaissance; sinon, peut-on la réaliser?*

*Sur la variante A de ce projet, la destruction du pont Manera (ouvrage datant de 1780, réalisé par Manera, l'architecte de Carouge), bien qu'exclues du document de concertation, a été évoquée comme potentiellement envisageable en réunion publique. Peut-on chiffrer le démontage et le remontage de ce pont pour en assurer la préservation?*

*Peut-on chiffrer le coût du nouvel ouvrage routier tout en maintenant ce pont comme support de mobilités douces?*



*Dans la variante B ou C pourquoi n'envisage t-on pas la route de Lyon en sens unique, entre Intermarché et l'Arande avec la mise en place d'une piste cyclable à contre sens?*

*La desserte des jardins de l'Europe par la route de Thairy au niveau de l'école François Buloz et le lycée Mme de Staël a-t-elle fait l'objet d'une étude approfondie sur la sécurité et les risques d'accidents?*

*Comment peut-on faire une intersection entre 2 voies à forte circulation et une dénivellation d'environ 10 mètres?*

*Les chiffres présentés des flux de circulation datent de 2005, peut-on avoir publication de chiffres actuels au regard de la croissance de la ville et de l'agglomération franco-genevoise?*

*La population de Saint Julien sera-telle consultée par référendum sur ces aménagements majeurs pour la ville?*

*Ramener une très grande partie de la circulation entrante (et sortante selon la variante) dans le périmètre: route de Lyon/ rue des Sardes- Rond point Sardes-Palluel-Chabloux-Thairy est hautement contestable. Pourquoi ne pas proposer un accès Entrée/Sortie sur l'A40 dans la zone de Viry VALLEIRY entre Saint Julien et Eloise?*

*Il est préférable de conserver des sens unique dans le centre ville à l'image de la variante 2.*

*Pourquoi faire une telle boucle (variante 2 et 3) passant par intermarché et le quartier des Chabloux alors qu'il s'agit de se rendre plus facilement au centre-ville et dans les divers collèges et commerces?*

*La variante 1 est la plus sensée à condition de revoir le tracé. Cette famille habitant à proximité de la RD1206 est inquiète pour les nuisances sonores engendrées par ce projet.*

*L'Association des Habitants de la Feuillée et des Acacias a présenté une pétition concernant la circulation dans Saint Julien et en particulier l'Accès Ouest. Les signataires de la présente pétition considèrent qu'un projet d'entrée Ouest de la ville doit se conjuguer avec un contournement naturel par l'Ouest, par la plaine de l'Aire vers la route de base, soulageant le trafic de transit vers la Suisse. Ce dégagement par le bas (Ouest) du quartier de Chabloux serait plus efficace qu'un passage obligatoire par le centre ville.*

*Ainsi cette pétition propose de modifier la variante 3 par: La création d'une voie le long de l'Aire depuis la route de Bellegarde. La variante 3 avec un accès Ouest direct au quartier de Chabloux permet de diviser et répartir les flux, diminuant les nuisances aux riverains.*

## Les questions soulevées par le public durant la concertation

Lors du débat, le public a fait ressortir les principaux sujets d'interrogations suivants :

L'aménagement des carrefours induits par le projet (route de Lyon/ barreau Ouest/rue des Sardes et rond point rue des Sardes/rue Pachtod/route de Thairy) ne semble pas évident à visualiser. Pour chacun de ces carrefours, le public émet des doutes sur leur fonctionnement, notamment sur leur capacité à garantir la fluidité du trafic. Les habitants demandent à ce que des études soient menées sur le potentiel de croisement des flux. Egalement, ils souhaitent connaître les résultats des études de bruit.

La modification de la rue des Sardes, que ce soit les variantes 1 ou 2, entraîne de vifs débats. La forte pente, la largeur de la voie et la proximité des habitations apparaissent comme des contraintes difficilement surmontables. La création d'une seconde voie sur la rue des Sardes inquiète les habitants notamment sur la question de la réorganisation du stationnement, des trottoirs, des accès privés. Les habitants sont plutôt favorables à un sens unique. Toutefois, la réorganisation des flux envisagée par la ville tend à favoriser l'accès au centre-ville pour développer l'attractivité de Saint Julien.

Enfin, pour l'ensemble des tracés concernés par le projet, la sécurité des piétons et la prise en compte des autres modes de circulation (2 roues, piéton, TC) est une constante qu'il faudra intégrer à la réflexion autour de l'aménagement retenu. Au niveau du lycée une étude de réaménagement du parvis est en cours. Le mail de Chabloux doit permettre de transformer la route de Thairy en rue de quartier.

Dans une moindre mesure le positionnement du point de piquage du nouveau barreau Ouest sur la RD1206 a également fait l'objet d'interrogations.

Les bouchons observés sur toute la descente d'Annecy est lié à la saturation du giratoire de Viry. La ville propose de créer un nouveau giratoire sur la RD1206 pour que les gens qui viennent de Viry puissent entrer en ville pour aller aux lycée et collège. L'implantation de ce giratoire, telle que choisie par la ville répond à un problème technique : en effet c'est l'endroit où la voie ferrée et la route départementale sont les plus éloignées.

Le développement du quartier de Chabloux a également provoqué quelques inquiétudes concernant les calendriers de réalisation des voiries et l'augmentation de trafic que ce nouveau quartier suggère.

L'augmentation du trafic sur la rue Palluel et la Rue du Jura avec la multiplication des risques d'accidents a également été source de questionnement sur les aménagements à réaliser. Les habitants s'inquiètent du flux de trafic attendu et du risque d'accident au niveau de l'école primaire.

#### Proposition de variante :

Un combinaison des variantes 2 et 3 soumises à la concertation paraît être pour un citoyen une solution intégrant les différents enjeux :  
accessibilité à la Ville par création de 2 branches pour le barreau Ouest ;  
allègement des travaux sur la rue des Sardes maintenue à sens unique ;  
sécurisation de certaines voies existantes passées à sens unique.

**Cette proposition de variante, combinant plusieurs des tracés envisagés, sera donc étudiée dans le cadre des études techniques des 3 tracés soumis à concertation.**

Les propositions alternatives formulées en terme de sens de circulation seront également étudiées dans le cadre des études relatives au plan de circulation. Selon les conclusions de ces études, il sera soit procédé à l'enquête publique, soit procédé à une nouvelle concertation.

#### Proposition de projet complémentaire :

Une voie de contournement par l'Ouest paraît être pour certains Saint-Juliennois un autre projet à étudier, dans la continuité de la variante n°3, avec à terme la possibilité d'un accès à la Suisse par la plaine de l'Aire. Ceci faciliterait la sortie de Saint Julien pour les frontaliers habitant le quartier de Chabloux notamment.

La Municipalité précise que l'objet de la concertation ne concerne pas le contournement de la Ville, mais l'accès aux commerces, écoles et services situés en son centre. L'établissement *Présentation de Marie* draine plus de 1000 élèves. Ce trafic d'échange représente environ 75% du trafic moyen journalier. Une étude de circulation sera menée pour actualiser les données et vérifier ces hypothèses. D'autre part, le contournement autoroutier de Saint-Julien existe déjà et doit être encouragé par création d'un échangeur à Viry. Les études sont actuellement menées par les collectivités compétentes.

En outre, le plan directeur cantonal de Genève prévoit de restreindre fortement le transit automobile, voire l'interdire au niveau des petites douanes, dont celle de Thérans. Celle-ci ne peut donc pas devenir le principal accès à la Suisse, d'autant plus qu'un report modal sur les transports communs sera fortement encouragé pour les déplacements transfrontaliers.

Il a également été rappelé que la Ville souhaite préserver la plaine de l'Aire, en prolongement du contrat français de rivière et du projet helvétique de renaturation de l'Aire.

**En résumé, il apparaît que cette proposition ne constitue pas une variante aux solutions proposées, mais un autre projet, ne répondant pas aux objectifs du projet soumis à la concertation.**

Les hypothèses du projet soumis à concertation seront néanmoins vérifiées dans le cadre d'étude de circulation. Les résultats en seront présentés dans le dossier d'enquête publique.

## ETUDES A VENIR

La concertation a été menée sur la base d'un diagnostic et sur le programme global d'aménagement de voiries structurantes dont font partie les aménagements de l'accès ouest et d'une jonction avec le centre-ville au niveau de la rue des Sardes de Saint-Julien-en-Genevois.

L'objet du diagnostic a permis la prise en considération de la situation actuelle en déplacement et des flux générés par le développement futur.

La Ville de Saint-Julien-en-Genevois souhaite que la concertation lui permette de définir quelle variante est la plus appropriée au regard du programme d'aménagement global de façon à poursuivre les études sur le projet d'accès ouest de la ville.

A l'issue de la concertation, les études techniques seront poursuivies sur les 3 tracés des différentes variantes, en intégrant les modes actifs de déplacement. Les solutions de conservation du « pont Manera » seront étudiées, chiffrées et présentées dans le dossier d'enquête publique.

Des compléments d'études portant respectivement sur la circulation et ses impacts permettront d'apporter des réponses à la majorité des remarques formulées lors de la concertation.

## LES ETAPES SUIVANTES

La concertation menée en octobre 2011 n'est qu'une première étape dans le processus d'élaboration du projet d'aménagement de l'accès ouest et de la rue des Sardes.

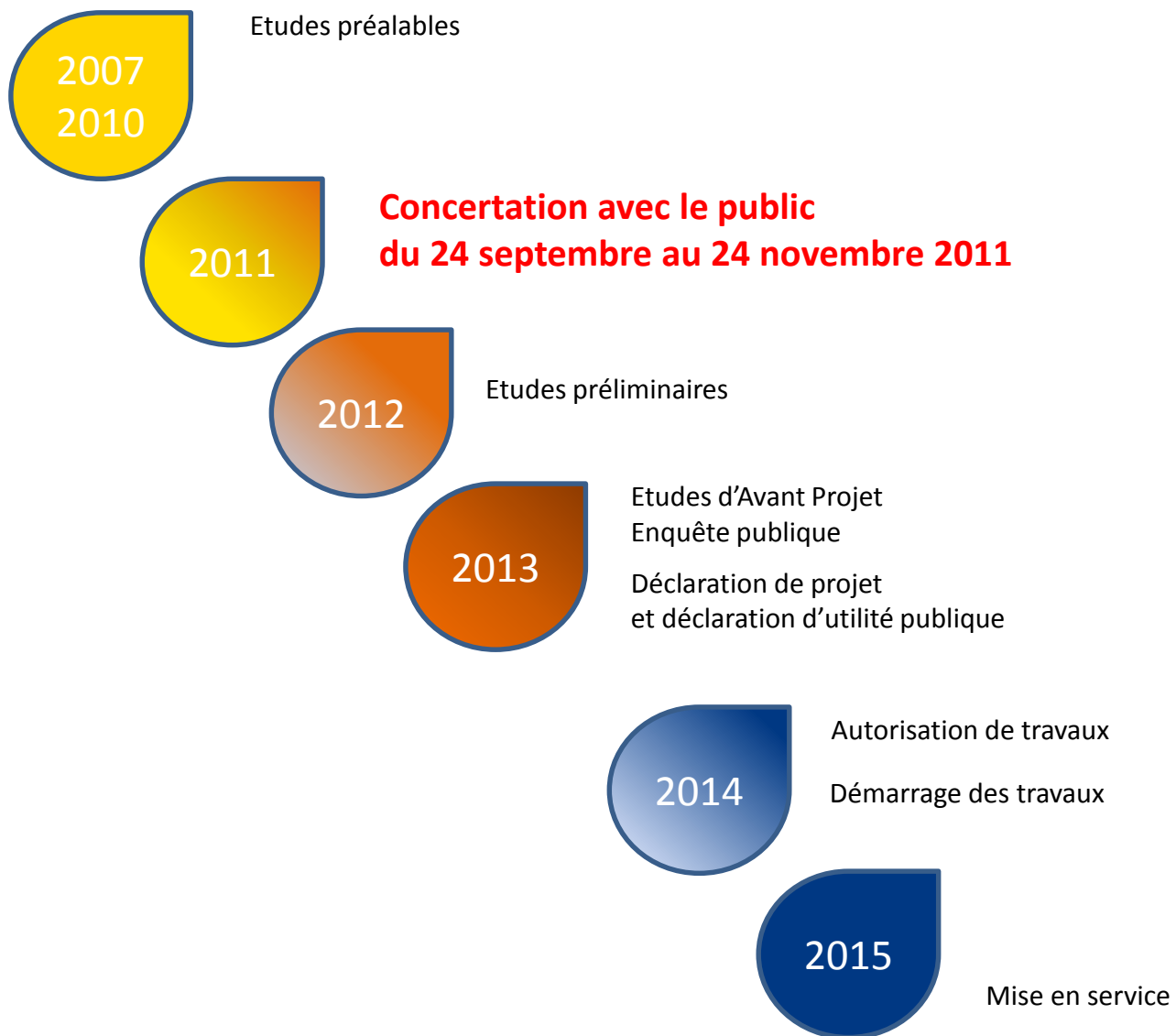
La ville de Saint-Julien-en-Genevois, dans l'objectif d'élaborer un projet partagé, poursuit les études nécessaires pour approfondir le projet, évaluer ses impacts et présenter, dans le cadre d'une enquête publique, une solution plus détaillée au public.

Les études à venir (étude préliminaire puis étude d'avant-projet) auront pour objectif d'effectuer le choix d'un tracé et d'affiner le plan de circulation, en prenant en compte l'ensemble de la réglementation applicable en matière d'urbanisme, d'environnement ainsi que des suggestions faites lors de la concertation.

Elles permettront l'élaboration d'une étude d'impact (eau, air, bruit) qui sera soumise aux observations du public dans le cadre d'une enquête publique.

Ce n'est qu'après cette enquête publique, et l'analyse des observations formulées sur le projet présenté, que la ville de Saint-Julien-en-Genevois prendra la décision de réaliser ou non le projet sur le tracé qui sera retenu.

L'objectif de mise en service est fixée à fin 2015.





Mairie  
de  
**SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS**  
(Haute-Savoie)

N° 1/12 du CM du 14/06/2012

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

|  |   |
|--|---|
| Nombre de Conseillers :<br>en exercice : 33<br>présents : 27<br>votants : 30 | <b>OBJET : PROJET STRUCTURANT DE VOIRIE :<br/>accès ouest et mise à double sens de la rue<br/>des Sardes – bilan de la concertation</b> |
|--|---|

L' AN DEUX MILLE DOUZE,

le : **JEUDI 14 JUIN**

le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel THENARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/06/2012

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Jean-Michel THENARD, Maire

Mmes et MM. CENA, SCHOUVEY, PERRY, BRAWAND, DE SMEDT, PERINO, GUILLON, STALDER, BRACHET, NICOU, CCSANDEY, BALMENS, GAUDILLET, GALLAY, FONTAINE-LEBRUN, CROMBAC, ROGUET, GAY, VIELLIARD, JOUBERT, BRUNET, CARL, SANS, SANS, GUEGUEN, MARX, GERARD

**ABSENTS :**

Mmes et MM. BUHLER-BROGLIN, BAYAT, VEZ, PITTET, COMPAGNON, PALISSES-CARDET

M. BAYAT représenté par M. BRACHET par pouvoir en date du 12/06/2012

Mme VEZ représentée par M. GALLAY par pouvoir en date du 12/06/2012

Mme PALISSES-CARDET représentée par Mme BRAWAND par pouvoir en date du 25/05/2012

Mme Maritie FONTAINE-LEBRUN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.



**PROJET DE VOIRIE STRUCTURANT : ACCES OUEST ET MISE A DOUBLE  
SENS DE LA RUE DES SARDES  
BILAN DE LA CONCERTATION**

Monsieur le Maire, expose :

Par délibération n°1bis/2011 du CM du 16 juin 2011, ont été définies les modalités d'une concertation associant les habitants, les associations locales et toutes les autres personnes concernées à l'élaboration d'un projet de création d'une nouvelle voie pour l'accès Ouest à la Ville et l'aménagement d'une jonction avec le centre-ville au niveau de la Rue des Sardes.

Sur la base d'études techniques préalables démontrant l'opportunité de la création d'une nouvelle voie d'accès à la Ville et apportant des éléments techniques, juridiques et financiers, trois variantes de tracé ont été présentées dans le dossier de concertation.

Ces différents scénarii ont été exposés dans le cadre d'une concertation qui s'est déroulée du 24 septembre au 24 novembre 2011.

Afin d'associer la population locale et de lui permettre de s'exprimer, la Ville a organisé :

- Une exposition, en mairie, des plans et documents explicatifs du projet au fur et à mesure de son élaboration,
- La mise à disposition, en mairie, d'un dossier présentant l'état d'avancement des réflexions de la Ville de Saint-Julien-en-Genevois sur le diagnostic et les besoins définis, et les partis d'aménagement envisagés,
- La mise à disposition, en mairie, d'un registre en vue de recueillir les observations du public
- 2 réunions publiques, qui ont eu lieu les 11 et 13 octobre 2011 après publicité dans le « Dauphiné Libéré » le 28 septembre 2011 ainsi que sur les panneaux d'affichage de la mairie.

En outre, la Ville a relayé l'information par une large diffusion de dépliants explicatifs déposés dans les boîtes aux lettres et mis à disposition du public en Mairie, affichage en Mairie et sur les différents panneaux situés dans les quartiers, création d'une rubrique spécifique sur le site internet, avec possibilité de télécharger l'ensemble des documents de la concertation et de transmettre des mails comportant d'éventuelles observations. L'envoi de communiqués de presse et de relations presse ont permis la parution d'article dans la presse.

Les différentes observations ont fait l'objet d'une synthèse présentée au Conseil Municipal dans un bilan de la concertation :

- 8 observations écrites ont été consignées dans le registre
- 30 personnes environ ont participé à la réunion publique du 11 octobre novembre 2011 au Centre Municipal d'Animation des Tilleuls,
- 30 personnes environ ont participé à la réunion publique du 08 novembre à l'Espace Jules Ferry.

De manière générale, la présentation des différentes variantes a été perçue comme une recherche de solution à la problématique de circulation à Saint-Julien et a donc été accueillie favorablement.

Les remarques et inquiétudes formulées portent essentiellement sur les thématiques suivantes, qui seront intégrées aux études prévues pour la suite de l'élaboration du projet et dont les résultats seront présentés dans le cadre de l'enquête publique à venir.

- Les données relatives aux flux de circulation et leur répartition ont été jugées trop anciennes (2005 et 2007) par rapport au développement de la ville. Il sera donc procédé à leur actualisation dans le cadre des études de circulation. Selon les conclusions de ces études, il sera soit procédé à l'enquête publique, soit procédé à une nouvelle concertation,
- Il est apparu nécessaire d'évaluer les modifications induites par le projet sur la circulation en ville et la desserte du nouveau quartier de Chabloux. Il a également été demandé de limiter le trafic de transit à travers le centre-ville. Un plan de circulation intégrant ces demandes sera joint au dossier d'enquête publique,
- Des questions ont été posées sur la vision globale de la mobilité sous toutes ses formes, à l'intérieur de la Ville, mais également au sein du canton et vers la Suisse. Le plan de circulation sera donc étudié sous la forme d'un plan de mobilité, en lien avec le plan global de déplacement de la CCG.
- Des interrogations ont porté sur la faisabilité technique des aménagements, notamment au niveau de la reconfiguration des carrefours et de la mise à double sens de la rue des Sardes. Les études techniques préalables à la concertation ont montré la faisabilité de l'opération. Les études de maîtrise d'œuvre viendront confirmer cette faisabilité et serviront de base au dossier d'enquête publique.
- Il a été demandé de déplacer l'implantation du nouveau carrefour giratoire sur la RD1206. Or le point d'implantation proposé est celui où la voie ferrée et la route départementale sont les plus éloignées. Il constitue donc le seul emplacement depuis lequel il est possible de réaliser une rampe peu pentue pour un passage inférieur sous la voie ferrée.
- La sécurité et les risques d'accident sont des préoccupations majeures de certains habitants. Ces aspects seront intégrés aux études de maîtrise d'œuvre, dont les résultats seront présentés dans le dossier d'enquête publique
- Le public a demandé une évaluation de l'impact environnemental (eau, air, bruit) des travaux envisagés. La réponse sera apportée dans le cadre de l'étude d'impact réglementaire, dont les conclusions figureront dans le dossier d'enquête publique.
- Le pont Manera semble présenter un intérêt patrimonial. Les solutions de préservation, ou démontage/remontage seront étudiées et chiffrées afin d'étayer le choix du projet qui sera soumis à l'enquête publique.
- Une solution combinant les tracés des variantes 2 et 3 a également été proposée par un citoyen. Elle sera étudiée dans le cadre des études techniques portant sur les 3 tracés soumis à concertation. Les propositions alternatives formulées en termes de sens de circulation seront également étudiées dans le cadre du plan de circulation. Selon les conclusions de ces études, il sera soit procédé à l'enquête publique, soit procédé à une nouvelle concertation.

En revanche, les demandes relatives à l'étude d'une solution de contournement de Saint-Julien dépassent non seulement le cadre du projet soumis à concertation, mais également la compétence de la Ville de Saint-Julien-en-Genevois : des études sont actuellement menées sur ce sujet par la Communauté de Communes du Genevois, en partenariat avec le Conseil Général et les autorités helvétiques. Ces partenaires seront donc étroitement associés à la

poursuite des études et une synthèse des études menées à cette échelle sera présentée dans le cadre de l'enquête publique à venir.

Considérant qu'à l'issue de la concertation publique, un bilan doit être élaboré et présenté au conseil municipal, puis affiché en Mairie, je vous propose de bien vouloir :

- **CONSTATER** que la population locale a bien été associée au projet conformément aux articles L.300-2 et R.300-1 du Code de l'Urbanisme,
- **APPROUVER** le bilan de la concertation publique relatif au projet dénommé « accès ouest et mise à double sens de la rue des Sardes », qui s'est déroulé du 24 septembre au 24 novembre 2011,
- **ACTER** que les différentes observations formulées lors de cette concertation publique seront prises en compte et que la suite des études apportera des réponses plus concrètes sur les questions issues de la concertation,
- **EMETTRE** un avis favorable à la poursuite des études relative à cette opération, sur la base des tracés soumis à concertation. Ces études permettront d'aboutir à un dossier qui sera soumis à enquête publique en vue de déclarer le projet d'utilité publique,
- **DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

#### VOTE :

21 voix pour, 1 contre (Mme JOUBERT), 8 abstentions (MM. et Mmes NICOUUD, VIELLIARD, BRUNET, CARL, SANS, GUEGUEN, MARX, GERARD)

Fait à Saint-Julien-en-Genevois, le 15 juin 2012

Le Maire,  
Jean-Michel THENARD

Pour extrait certifié conforme,  
Transmis le : - 9 JUIL. 2012  
Affiché le :

11 JUIL. 2012

